Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260305-DEL202622-DE

Délibération
Conseil Municipal *du 05 mars 2026*

Référence : 202622

Objet : **Reprises anticipées des résultats - budget du lotissement de Kerlaran**

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :
En exercice : 28

Présents : 26
Procurations : 2

Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Présents : Marc Boutruche, Fabrice Klein, Jean-Pierre Allain, Céline Olivier, Raymond Boyer, Nicole Naour, Anthony Follo, Julie Gillmann, Pascale Gillard, Damien Baudet, Marc Le Tallec, Pierrette Para, Bertrand Rico, Sandrine Fayot, Aziliz Daniel, Jean-Luc Le Flécher, Sophie Cargoët, Thierry Champion, Stéphane Le Ravalec, Laurence Mévélec, Christian Le Cagnec, Pierre-Emmanuel Hervé, Nolwenn Garcia, Danielle Le Marre, Karine Tardy, Yann Guevel.
Pouvoirs : **Myriam Pierre** à Anthony Follo, **Christophe Gérard** à Marc Boutruche.

Vu le Code Général des Collectivités et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-13 ;

Si le budget primitif de l'année N est voté avant le compte administratif et le compte de gestion de l'année N-1, la reprise **définitive** des résultats de l'exercice visé n'est pas juridiquement possible.

Pour autant, avec l'accord du comptable public, il est toujours possible d'effectuer une reprise **anticipée** dans les budgets primitifs. Par la suite, le Conseil Municipal devra approuver le compte financier unique et les résultats définitifs.

Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à la régularisation du budget voté par une décision modificative.

Les résultats anticipés sont les suivants (conformément à l'annexe transmise par le comptable public) :

Budget lotissement de Kerlaran		**Réalisé 2025**
Fonctionnement	**Dépenses**	118 473,68 €
	Recettes	0,00 €
	Résultats	**-118 473,68 €**
	Compte 002 (résultat reporté de fonctionnement)	0,00 €
	Résultat de clôture (résultat + 002)	**-118 473,68 €**
Investissement	**Dépenses**	0,00 €
	Recettes	0,00 €
	Résultats	**0,00 €**
	Compte 001 (résultat reporté d'investissement)	75 398,97 €
	Résultat de clôture (résultat + 001)	**75 398,97 €**
Résultats cumulés		**-43 074,71 €**

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260305-DEL202622-DE

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 28 voix pour,
Approuve la reprise anticipée des résultats 2025 du budget du lotissement de Kerlaran comme suit :

- **Affecte la totalité du résultat provisoire de la section de fonctionnement du budget lotissement de Kerlaran comme suit :**
  - **déficit reporté en section de fonctionnement (chapitre 002 des dépenses de FCT budget 2026) : 118 473,68 €.**

- **Affecte le résultat provisoire de la section d'investissement du budget lotissement de Kerlaran ainsi :**
  - **excédent reporté en section d'investissement (chapitre 001 des recettes d'INV budget 2026) : 75 398,97 €.**

A Quéven, le 05 mars 2026

Stéphane Le Ravalec, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven
Notifiée le :	

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260305-DEL202622-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de Lorient
Service de Gestion Comptable
5 rue Benjamin Délessert – CS 70390
56322 LORIENT
Téléphone : 02 97 84 45 20
Mél. : sgc.lorient@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : Sans rendez-vous de 8h30 à 12h lundi, mardi, jeudi,vendredi. Sur rendez-vous de 13h30 à 16h

Fermé le mercredi

Affaire suivie par :
Téléphone : 02 97 84 45 21 / 06 12 35 05 07
Mél : samy.bouattoura@dgfip.finances.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LORIENT
SERVICES DE GESTION COMPTABLE
5 RUE BENJAMIN DELESSERT – CS 70390
56322 LORIENT

Monsieur le Maire
LOT DE KERLARAN QUEVEN

Lorient, le 02 mars 2026

Objet : Reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026

Vous avez récemment sollicité la validation des résultats 2025 afin de procéder à leur reprise anticipée au budget primitif 2026.

A ce jour, les résultats sont les suivants :

Budget : 40904-LOT DE KERLARAN QUEVEN

FONCTIONNEMENT	Dépenses	47 130,62
	Recettes	0,00
	Résultats N	**-47 130,62**
	Report	-71 343,06
	Résultat de clôture	**-118 473,68**

INVESTISSEMENT	Dépenses	0,00
	Recettes	0,00
	Résultats N	**0,00**
	Report	75 398,97
	Résultat de clôture	**75 398,97**

Vous trouverez ci joint :

- Fiche de calcul établie par l'ordonnateur
- une balance des comptes 2025

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le comptable Public
Samy BOUATTOURA
Comptable public
Responsable du SGC de Lorient